



Charente - Maritime

Déclaration liminaire CTL du 20/03/2015

Monsieur le Président,

Avant de venir à l'ordre du jour de ce Comité Technique Local, vous nous permettrez d'évoquer quelques éléments de contexte tant général que ministériel.

Passé, en effet, ce qu'il est convenu de nommer aujourd'hui « l'esprit du 11 Janvier », tout se passe d'une manière donnant à s'y méprendre l'impression que toute forme de revendication émanant des salariés du public comme du privé, devrait se diluer dans une unité nationale de façade.

A ce titre la loi dite « Macron » est emblématique d'une politique visant uniquement à satisfaire à marche forcée les exigences du pacte de stabilité et à donner des gages à la commission européenne.

Or, pour FO-DGFIP 17, ce n'est ni en détricotant le code du travail, ni en organisant le recul programmé de l'Etat que l'on restaurera le pacte républicain dans l'esprit de nos concitoyens.

S'agissant de la réforme territoriale de l'Etat, la récente circulaire du 1^{er} Ministre aux préfets de région démontre s'il en était besoin que les services déconcentrés de la DGFIP risquent d'être fortement impactés dans ce cadre. Selon les conclusions du CTR de Janvier, les modifications envisagées pourraient aller jusqu'à la suppression des paeries régionales mais aussi la transformation de certaines DRFIP en DDFIP.

Or, le contenu de la circulaire précitée invitant les préfets de région à associer à leur réflexion, entre autres, les directeurs régionaux des Finances publiques nous conforte dans l'analyse selon laquelle les futurs schémas des DDR/FIP seraient beaucoup plus avancés que ce que l'on veut bien nous dire.

Les organisations syndicales n'ont pas été invitées à participer à ces réflexions ; elles déplorent le manque de transparence et donc le défaut de dialogue social.

Nous en voulons pour preuve les décisions de la DGFIP en matière d'évolution du dispositif d'intéressement collectif à la performance : suppression de la prime collective à l'intéressement à laquelle se substitue la prime de restructuration pour les services ayant mis en œuvre des réformes.

Pour FO-DGFIP 17 cette orientation n'est rien d'autre qu'une prime au démantèlement du réseau et au zèle des directions locales en la matière. En outre cette décision laisse à penser que les personnels accepteront une nouvelle dégradation des conditions d'exercice des missions en échange d'une simple prime. Ceci est inacceptable tant sur la forme que sur le fond.

Venons en à présent au point central de l'ordre du jour, la présentation du Budget 2015 de notre département.

Après une baisse de 6 % en 2014, celui-ci subit à nouveau une diminution de 7 % en 2015 ...

Comment prétendre, comme il est dit dans le plan d'économies 2015 qui nous est présenté, être en mesure d'accomplir l'ensemble de nos missions tout en améliorant les conditions de vie au travail des agents ?

Nous notons d'ailleurs que le budget 2015 a été rebaptisé plan d'économies pour 2015, cela en dit long sur l'orientation décidée par la DG pour les services...

Comment peut-on également assurer une formation de qualité dans un tel contexte de pénurie budgétaire ?

Pourtant la formation des agents n'est-elle pas la base de la construction d'une nouvelle administration économique et financière digne de ce nom ?

Cette stratégie à très court terme participe largement à la dégradation des conditions de travail des agents.

Il est urgent de sortir enfin de cette logique marchande destructrice d'emplois et de la qualité de service alors qu'il faudrait au contraire renforcer les moyens humains et financiers avant que l'on arrive au point de rupture.